



PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal d'AURONS Séance du 27 mars 2025

Le 27 mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 21 mars 2025, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur André BERTERO, Maire d'AURONS.

Étaient présent(e)s :

Mme Sophie KERNEN — MM. André BERTERO — Christian DENANS — Stéphan LUCIBELLO — Jean de PALEVILLE.

Étaient Absent(e)s excusé(e)s :

Mmes Mélanie GALVEZ (donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN), Natacha GRISONI, MM Alain BROUSSE (donne pouvoir à M. Christian DENANS), Alain GRANGIRARD (donne pouvoir à M. André BERTERO)

Mme Sophie KERNEN est désignée secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT).

Il est constaté que la feuille de présence est signée.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19 heures 00.

- 1) **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**, dont copie a été adressée à chaque conseiller ; celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés comme suit :
 - 8 voix pour : Mmes Sophie KERNEN – Mélanie GALVEZ (pouvoir donné à Sophie KERNEN) – MM. André BERTERO – Alain BROUSSE (pouvoir donné à Christian DENANS) – Christian DENANS – Alain GRANDGIRARD (pouvoir donné à André BERTERO) – Stephan LUCIBELLO – Jean de PALEVILLE.

- 2) **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 mars 2025**, dont copie a été adressée à chaque conseiller ; celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés comme suit :
 - 8 voix pour : Mmes Sophie KERNEN – Mélanie GALVEZ (pouvoir donné à Sophie KERNEN) – MM. André BERTERO – Alain BROUSSE (pouvoir donné à Christian DENANS) – Christian DENANS – Alain GRANDGIRARD (pouvoir donné à André BERTERO) – Stephan LUCIBELLO – Jean de PALEVILLE.

- 3) **Approbation des travaux de proximité proposés pour l'exercice 2025 et de la demande de subvention correspondante auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à chaque début d'exercice, il convient d'effectuer différents aménagements et programmer des travaux d'entretien nécessaires sur le territoire communal.

A cet effet, il propose d'examiner en détail le plan de financement prévisionnel ci-dessous reprenant différents projets sur lesquels les conseillers municipaux sont invités à se prononcer, la part de l'autofinancement communal représentant 30 % des travaux, soit 9 441,00 € et la part départementale représentant 70 % des travaux, soit 22 029,01 €.

Nature des travaux	Montant HT	Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Abattage-élagage Lot Pinèdes	2 500.00	8	0	0
Rénovation lavoir	20 138.00	8	0	0
Portail cimetière + serrure local Jardins partagés	970.00	8	0	0
Restauration Fontaine	3 720.00	8	0	0
Candélabre (face abris-bus)	1 281.10	8	0	0
Sous-total	28 609.10€	8	0	0
Aléas de chantier (10 %)	2 860.91 €	8	0	0
Montant total des travaux à financer	31 470.01 €	8	0	0
Subvention du Conseil Départemental (70 %)	22 029.01_€	8	0	0

Après avoir examiné les différents devis et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la réalisation des projets précités,
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des B.D.R.,
- FAIT INSCRIRE au Budget Primitif 2025 les crédits correspondants,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

4) Approbation des travaux de sécurité routière proposés pour l'exercice 2025 et de la demande de subvention correspondante auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que les travaux de sécurité routière permettent à la collectivité de bénéficier d'une subvention à hauteur de 80 % au lieu de 70 % comme c'est le cas pour les travaux de proximité. A cet effet, il présente différents devis (installation d'un radar pédagogique et de potelets tête boule), détaillés dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous, la part de l'autofinancement communal représentant 20 % des travaux soit 959.86 €.

Nature des travaux	Montant HT	Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Radar Pédagogique	1 051.55 €	6	2	0
Potelet tête boule - 42	2 148.00 €	6	2	0
Montant total des travaux à financer	3 199.55 €	6	2	0
Subvention du Conseil Départemental (80 %)	2 239.69 €	6	2	0

Après avoir examiné les différents devis et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés décide à :

- 2 voix contre : Mme Sophie KERNEN – Mélanie GALVEZ (pouvoir donné à Mme Sophie KERNEN).
- 6 voix pour : MM André BERTERO – Alain BROUSSE (pouvoir donné à Christian DENANS) – Christian DENANS – Alain GRANDGIRARD (pouvoir à André BERTERO) – Stéphan LUCIBELLO – Jean de PALEVILLE

et :

- APPROUVE la réalisation des projets précités,
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des B.D.R.,
- FAIT INSCRIRE au Budget Primitif 2025 les crédits correspondants.

Informations du Maire :

- *Travaux : Changement des fenêtres de l'école : le devis a été déposé sur un dossier de demande d'aide à la transition énergétique, le taux de subvention sera de 60% (au lieu de 70%).*
- *Personnel : proposition de renouvellement des contrats de Mme JULLIAN et M. PHILIBERT (Services Techniques), départ et remplacement de Mme NAEGELEN (Médiathèque), absence et remplacement de Mme GUYOU (ATSEM).*
- *Opération façades : dossier de M. CHABERT.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50 heures.

La secrétaire de séance
Sophie KERNEN



Le Maire
André BERTERO

